

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

LA CONVICTION INTIME DU DOCTEUR MARTIN LUTHER, RELATIVEMENT A L'EGLISE CATHOLIQUE ET A SES DOGMES.

Suite et fin.

Il faut recevoir la sainte Communion sous une seule espèce.

Cependant j'aime à voir qu'il ordonne et enseigne de se contenter d'une seule espèce, et de croire fermement que Jésus-Christ n'est point en partie, mais tout entier sous chaque espèce du sacrement. Je le crois et je prie chacun de croire aussi à cet égard ; mes sermons en disent la même chose. (Luth., t. I. Jéna, f. 219, n. l'an 1520.)

Je n'ai pas dit, ni conseillé, et ce n'est nullement mon opinion, qu'un ou plusieurs évêques fassent de leur propre autorité, et sans qu'un concile général ait rien décidé ou ordonné, distribuer à qui que ce soit la sainte communion sous les deux espèces. (Luth., t. I. f. 211, a.)

Du sacrifice de Melchisédech et de sa signification.

Melchisédech était roi et prêtre. Il offrit du pain et du vin pour le saint prophète Abraham et ses serviteurs. Cette figure signifie que personne ne se serait sauvé de la condamnation, même par la vie la plus sainte, si Jésus-Christ ne s'était offert pour lui. (Luth., t. I. Jéna, f. 95, a.)

Que signifie donc ce pain et ce vin offerts pour Abraham ? Cela signifie le sacrifice de Jésus-Christ qui durera jusqu'à la fin des siècles ; et dans ce sacrifice il offre sous les espèces du sacrement son corps et son sang dans toute la chrétienté. (Luth., t. I. 96, a.)

L'institution du sacrifice du nouveau Testament.

Jésus-Christ, pour s'élire un peuple uni par les liens de la charité, abrogea la loi de Moïse ; et pour ne point donner occasion aux sectes et aux schismes, il n'a donné qu'un seul rite et qu'une seule loi à tout son peuple, et c'est la sainte Messe. Car, quoique le baptême soit aussi un rite et une loi extérieure, cependant il n'a lieu qu'une seule fois pour chaque homme, et n'est point par conséquent un acte religieux, qui dure toute la vie, comme le saint sacrifice de la messe, institué pour être la seule manière de servir Dieu. Où est le sacrifice de la messe, là est aussi le vrai culte divin. (Luth., t. I. Jéna, f. 330, a.)

Et quand le prêtre élève la sainte hostie, ce n'est pas tant à Dieu qu'il s'adresse qu'à nous-mêmes, comme s'il nous disait : " Voyez, ceci est le sceau et le signe du Testament, dans lequel Jésus-Christ nous a légué entière rémission de nos péchés et la vie éternelle. C'est dans ce sens aussi que le chœur chante : " Béni soit celui qui vient à nous au nom de Dieu."

Telle que serait la reconnaissance de celui qui recevrait par testament 10,000 florins de son ami ; telle et plus grande encore doit être la nôtre pour le sacrifice de la messe, qui n'est autre chose qu'un éternel Testament de toutes les richesses, fait par Jésus-Christ en notre faveur. (Luth., t. I. Jéna f. 337, a.)

Qu'on doit adorer Dieu dans le saint sacrement de l'autel.

Qui ne croit pas que le corps et le sang de Jésus-Christ soient vraiment dans le saint sacrifice, fait bien de ne l'adorer ni chrétiennement ni charnellement ; mais quiconque le croit (et des preuves convaincantes nous obligent de le croire), ne peut certainement pas, sans commettre un péché, refuser son adoration au corps et au sang de Jésus-Christ. Si le corps et le sang de Jésus-Christ sont présents, il faut avouer que Jésus-Christ lui-même est présent : car ses paroles ne mentent pas, et il n'est point séparé de son corps et de son sang. Quand il reposa dans la tombe, il n'en était pas moins Jésus-Christ et digne de vénération, quoiqu'il n'y eût plus de sang dans son corps. En outre, nous devons, comme l'enseigne saint Paul, ch. 12, aux Rom., nous estimer et nous respecter les uns les autres pour l'amour de J. C., qui habite spirituellement au milieu de nous par la foi. Il est vrai qu'il y a une différence entre : Jésus-Christ est assis au ciel, et il est présent dans le saint sacrement et dans le cœur des fidèles. Car il est monté au ciel pour qu'on l'y adorât, et qu'on reconnût en lui le maître de toutes choses. Philém. 2. Dans le saint sacrement au contraire et dans le cœur des fidèles il n'est point proprement présent pour y être adoré, mais pour opérer avec nous et nous secourir. De même il ne s'est point incarné sur la terre pour y être adoré : c'est pour nous servir, comme il le dit lui-même : " Je ne suis point venu pour être servi, mais pour servir et donner ma vie pour beaucoup d'hommes." De tout cela il ne suit point qu'il ne faille pas l'adorer : car bien des hommes l'ont adoré sur la terre, et il ne s'y est point opposé. Il reçut l'adoration des magés, des aveugles et de bien d'autres.... (Luth., t. I., Jéna, f. 127, b.)

Dans le très-auguste sacrement de l'eucharistie qu'il faut aussi adorer, nous recevons véritablement et réellement le corps et le sang de Jésus-Christ, que nous en soyons dignes ou indignes. (Luth., t. VIII, Jéna, f. 381, an 1546)

La Communion des Saints.

18. Qu'aucun chrétien ne s'imagine être seul au moment de sa mort ; mais qu'il soit certain, qu'à l'annonce du saint sacrement bien des yeux sont tournés vers lui. D'abord Dieu lui-même et Jésus-Christ sont près de lui, parce qu'il a cru à leur parole, et qu'il a participé avec foi et amour au saint sacrement ; puis les anges, les saints et tous les chrétiens. Car il n'y a point de doute, et nous en avons l'évidence dans le saint sacrement, qu'ils sont tous membres d'un seul corps ; qu'ils l'aideront à vaincre le péché, la mort et l'enfer, et le soulageront tous. C'est alors que se montre la communion des saints dans toute sa réalité, et dans toute son efficacité. Jésus-Christ commande aux anges, aux saints, à toutes les créatures, de porter sur lui leurs regards et leur attention pour le recevoir dans les tabernacles éternels. (Luth., t. I, Jéna, f. 182, a, f. 183, a.)

Ainsi, dites dans le saint sacrement de l'autel : " Quand le prêtre m'a donné le sacré corps de Jésus-Christ, c'était un signe de la communion des saints, des anges et de Jésus-Christ : un gage de leur amour, de leurs soins, de leurs prières, de leur compassion et de leur assistance dans mes combats contre le péché et l'enfer." (Luth. t. I. Jéna, f. 181, b.)

Comment il faut invoquer les saints.

Il y en a qui sont assez fous pour croire que les saints accordent de leur propre pouvoir ou force ce qu'on leur demande, tandis qu'ils ne sont que des intercesseurs, et que Dieu seul fait tout. C'est pourquoi il faut les invoquer et honorer Dieu par eux, comme il est dit dans le Psaume 142 : " Memento Domine, Seigneur, souvenez-vous de David et de toute son humilité, etc." C'est ainsi que Moïse recommanda Abraham, Isaac et Jacob comme de puissants intercesseurs ; et telle est aussi la doctrine de l'Eglise.

Pour ce qui regarde l'intercession des saints, je dis et je crois, avec toute la chrétienté, qu'on doit invoquer et honorer les saints ; car, qui oserait nier que Dieu opère encore de nos jours des miracles visibles sur leurs corps et sur leurs tombes ? (Luth. t. I, Jéna, 165, a.)

Que c'est une grande et ineffable grâce, que la Majesté divine daigne intercéder pour moi et devenir ma possession ; que tous les saints sont mes intercesseurs, s'intéressent à mon salut, me soignent, me servent et me protègent ! (Luth. t. III. f. 160, a.)

Pouvez-vous encore demander après cela : " De quelle manière devons-nous donc envisager les saints ?"—Envisagez-les comme vos amis, et de même que vous leur direz : " Priez Dieu pour moi," dites aussi à saint Pierre : " Priez pour moi." Vous ne péchez pas quand vous les invoquez. (Luth. t. II. Sermonaire à l'usage de l'Eglise (Kirchenpostill), imprimé à Wittenberg en 1544, f. 18, a.)

Marie ne veut point être une idole ; elle ne fait rien, Dieu fait tout. Nous devons l'invoquer pour que Dieu nous accorde par son intercession ce que nous lui demandons ; et c'est ainsi qu'il faut invoquer tous les autres saints. (Luth., t. I. Jéna, f. 489, a.)

Que cette tendre mère de Dieu daigne m'obtenir l'esprit avec le secours duquel je puisse vous donner une explication claire et utile de son beau cantique ! Qu'elle veuille aussi intercéder pour Votre Altesse Sérénissime au trône du Très-Haut, afin qu'il vous accorde sa grâce, et à nous tous une saine intelligence et une salutaire leçon de morale, et nous rendre aussi dignes de chanter à sa louange un éternel *Magnificat* dans le séjour des bienheureux ! Dieu nous accorde sa grâce ! Amen.

Restons-en là pour cette fois, et prions Dieu pour la juste intelligence de ce *Magnificat*, cette intelligence qui n'éclaire et ne parle pas seulement, mais qui brûle et vit en corps et en ame.—Que notre Seigneur Jésus-Christ nous accorde cette grâce par l'intercession de sa mère la sainte Vierge Marie. Amen. (Luth., t. I. Jéna, f. 477, b.)

Du sacrement du Mariage.

Abraham est parmi nous, c'est-à-dire, Dieu lui a donné l'épouse qu'il lui avait choisie dans un pays lointain : et cette épouse, c'est, selon les paroles de l'apôtre aux Ephésiens, ch. v, l'Eglise catholique. Car l'état de mariage est un sacrement qui signifie l'union spirituelle de Jésus-Christ avec la chrétienté, pour que nous formions tous un corps en Jésus-Christ. (Luth., t. I, Jéna, f. 134, a. écrit en 1528.)

Comme l'eau du baptême que le prêtre verse sur l'enfant, signifie la grâce sainte, divine et éternelle, qui est alors répandue dans son ame et dans son corps, et la purification du péché originel, afin que le royaume de Dieu soit éternel (ce qui renferme des biens immenses et infiniment plus grands que l'eau qui les signifie, etc.); de même aussi l'état de mariage est un sacrement, un saint signe extérieur de la chose la plus grande, la plus sainte, la plus digne de vénération, la plus sublime qui ait jamais été et qui sera jamais : savoir, il signifie l'union de la nature divine et humaine en Jésus-Christ. Car l'apôtre saint Paul dit : "Comme l'homme et la femme sont unis par les liens du mariage et sont deux en une chair"; de même la divinité et l'humanité ne font qu'un Christ." De plus, la chrétienté et Jésus-Christ ne font qu'un corps. Ceci est en effet, dit-il, un grand mystère, c'est-à-dire l'état de mariage représente une grande et sublime union. Un Dieu est homme, un Dieu se donne à l'homme et devient sa possession, de même que l'homme se donne à la femme et veut devenir sa possession. (Luth., t. I, Jéna, f. 170, a.)

On peut observer les Commandemens de Dieu.

Seigneur, On loue et remercie, le Seigneur de ce qu'il ne conserve pas seulement sa doctrine dans les saintes Ecritures et sur la chaire de prédication ou dans la tradition vivante ; mais de ce qu'il accorde même la grâce de pouvoir l'observer, et de ce qu'elle ne soit pas seulement prêchée, mais encore mise en pratique. Car il faut qu'il y ait sur la terre de pieux chrétiens et des saints encore vivans, qui aient une foi pure, qui fassent des œuvres de justice, comme l'exige notre symbole de foi : "Je crois en une sainte Eglise chrétienne, qui ne peut être fautive, et qui cependant devrait l'être, s'il n'y avait sur la terre des saints encore vivans, qui croient et pratiquent la parole de Dieu. Mais qu'ils soient encore sur la terre, ce n'est point là l'œuvre de l'homme, mais de la grâce divine. (Luth., t. V, Jéna, f. 115, a. écrit en 1530.)

Le prix des bonnes œuvres.

Je ne donnerais pas pour tout au monde un des mes sermons, une de mes instructions, un de mes *Pater*, ni aucune de mes bonnes œuvres quelque petite qu'elle soit ; oui, je les estime plus que la vie de mon corps ; qui est cependant, ou doit nous être plus chère que le monde entier. Car, si je fais une bonne œuvre, elle ne vient point de moi, mais de Dieu, qui l'a faite par moi et en moi. Qu'est-ce, en effet, que le monde entier en comparaison de Dieu et de son œuvre ? (Luth., t. V, Jéna, f. 202, en 1530.)

Si l'on entend par mérite et récompense les heureux effets que les chrétiens ressentent comme fruit de la grâce et de la rémission des péchés, nous sommes d'accord ; mais nous ne le serions pas, si l'on prétendait que par là ils deviennent déjà enfans de Dieu et héritiers de la vie éternelle. Tout ce que nous leur accordons, c'est que dans le ciel ils aient la consolation de reconnaître que Dieu ne laisse jamais de récompenser le bien qu'ils font ici-bas pour l'amour de Jésus-Christ.

Des souffrances.

Il faut que nous souffrions aussi quelque chose pour nous exercer à la patience ; car il ne serait pas bon, si nous recevions dans ce monde la récompense de nos bonnes actions. Si Dieu récompensait tout sur la terre ; que lui resterait-il encore à récompenser dans le ciel ? (Luth., t. V, Jéna, f. 460, a. écrit en 1532, f. 461, a. f. 507, b.)

Combien la vraie doctrine est nécessaire.

Où la doctrine est fautive, tout est perdu, tout est sans mérite, œuvre, vie, souffrance, jeûne, prière, aumône, etc. (Luth., III, Jéna, f. 254, a.)

La nécessité de coopérer avec la grâce.

L'homme ne peut recevoir l'assurance de son salut par le ministère ou l'œuvre de l'évêque, parce qu'il ne la reçoit pas même de la grâce divine. C'est pourquoi, l'apôtre, écrivant aux Philipp., nous a dit (ch. II, v. 12.) de travailler à notre salut sans relâche, et avec crainte et inquiétude. Saint Pierre dit : "Si le juste peut à peine se sauver qu'en sera-t-il de l'impie et du pécheur ? Oui, le chemin qui conduit à la vie est si étroit, que le Seigneur nous déclare par ses prophètes Amos et Zacharie, que ceux qui veulent se sauver, ressemblent à un tison arraché des flammes. Notre Seigneur Jésus-Christ nous annonce lui-même, en divers endroits de l'Ecriture, qu'il est difficile de parvenir à la béatitude éternelle." (Luth., t. I, Jéna, f. 6, b.)

Du purgatoire

Pour ce qui concerne le purgatoire, je ne crains point de dire, qu'il faut y croire d'une foi ferme et inébranlable : car je suis sûr et certain, que les pauvres ames du purgatoire souffrent des peines inexprimables ; et qu'on peut venir à leur secours par la prière, le jeûne, l'aumône, ou par quelque autre bonne œuvre. (Luth., t. I, Jéna, f. 160, b.)

Restez volontiers avec saint Augustin dans l'ignorance de ce que sont les ames dans le purgatoire : il suffit que vous sachiez qu'elles y souffrent les plus grandes douleurs, et qu'elles demandent votre secours. (Luth., t. I, Jéna, f. 431, b. en 1521.)

Que la vie paraît longue à ceux qui souffrent, et qu'elle paraît courte au contraire à ceux qui sont dans la joie ! Mais elle est une éternité pour ceux qui sentent intérieurement la douleur d'être abandonnés et séparés de Dieu. On dit avec raison, qu'une heure passée dans le purgatoire est plus amère et plus cruelle, que mille ans de soins temporels et de douleurs corporelles. (Luth., t. III, f. 2, b. écrit en 1526.)

Dites : "O Seigneur, mon Dieu ! Ayez pitié de mon ame et secourez-la

"tant qu'elle se trouve encore dans un état susceptible de secours!"—(Luth., Sermonnaire à l'usage de l'Eglise (Kirchenpostill), t. II, f. 57, a.)

Des indulgences.

A un simple fidèle il suffit de savoir que l'indulgence est une satisfaction pour les péchés. (Luth., t. I, Jéna, f. 165, b.)

Luther rétracte tout ce qui, dans la chaleur de la dispute, peut lui être échappé contre ces doctrines.

Quiconque ment, n'est certes pas de Dieu, et suspect en tout. (Luth., t. I, Jéna, f. 425, a.)

Si l'on me surprenait une fois dans de pareils mensonges et de telles sottises, il en serait fait de ma doctrine et de mon honneur, de mon autorité et de ma bonne foi. Chacun me regarderait avec raison comme un vaurien et un franc scélérat. (Luth., t. I, f. 368, b. Jéna.)

CORRESPONDANCE.

HYGIÈNE.

M. L'EDITEUR,

Je crois intéresser vos lecteurs et servir le public en vous offrant de tems à autre quelques courts articles d'Hygiène d'une utilité plus générale. Je ne ferai ordinairement que les copier dans un excellent petit ouvrage qui vient de me tomber entre les mains, ayant le soin cependant de les approprier autant que possible à notre climat et à nos besoins.

Secours à donner aux noyés.

On croit généralement que les noyés périssent à cause de la trop grande quantité d'eau qu'ils avalent ; aussi a-t-on la dangereuse habitude de les suspendre par les pieds pour leur faire rendre, dit-on, le liquide entré dans leur poitrine. Rien n'est plus faux ; car lorsqu'on ouvre les corps des personnes récemment noyées, on y trouve peu d'eau, assurément trop peu pour causer la mort. On périt parce qu'on ne peut respirer ; que l'air nécessaire à la vie n'entre plus dans les poumons.

Ainsi l'on se gardera bien de secouer fortement ou de pendre par les pieds le noyé, ce qui lui ferait porter le sang à la tête et le ferait périr d'apoplexie, s'il devait échapper au premier accident. Il sera porté sur un brancard, la tête haute et à l'air, le corps placé sur le côté droit. Il serait trop long de le dépouiller de ses vêtements mouillés, il faut les couper avec des ciseaux. Il sera couché toujours sur le côté droit, dans un lit peu élevé, bassiné, plus haut à la tête qu'aux pieds. On soutiendra la tête du malade comme pour le faire vomir, et l'on fera sortir de la bouche l'eau et tout ce qui pourrait la remplir, en y introduisant les doigts. On fait respirer quelque odeur forte, comme l'alcali volatil, ou des allumettes souffrées ; on chatouille l'intérieur des narines et les lèvres avec une barbe de plume ; pendant qu'on s'occupera de ces soins, on n'en négligera pas d'autres ; ainsi, une autre personne s'occupera à rechauffer le corps du noyé. Mais qu'on ne cherche pas à l'obtenir tout de suite, cela suffirait pour rendre tout infructueux ; ce n'est que peu à peu qu'il doit récupérer sa chaleur naturelle. On appliquera à la plante des pieds, aux creux des aisselles, aux aines, de la cendre chaude renfermée dans des sachets, des briques chauffées, de la laine, des vessies remplies d'eau chaude, ce qu'on trouvera le plus commode et le plus expéditif. On les promènera successivement sur tout le corps ; on le frottera avec une brosse ou de la flanelle sèche, qu'on pourra ensuite imbiber d'eau-de-vie. Les lavemens sont un secours efficace. On pourra les donner avec trois parties d'eau, une de vinaigre et un quart de sel commun. Il y a des personnes qui les donnent avec de la fumée de tabac, mais ce moyen est dangereux, c'est pourquoi l'on conseille d'avoir plutôt recours à l'autre, qui peut être aussi efficace, sans avoir les mêmes inconvéniens. On peut aussi faire entrer de l'air dans les poumons en introduisant dans une narine le tuyau d'un soufflet, en soufflant avec précaution, pendant qu'on tient l'autre narine fermée ; on conseille aussi d'appuyer sur la poitrine et sur le bas-ventre alternativement. Un moyen extrême, lorsque le noyé ne revient pas à la vie, c'est de faire bruler sur le creux de l'estomac, sur les cuisses, les bras, de petits morceaux d'amadou, de coton, etc.

Lorsque, revenu à lui-même, le malade sera en état de boire et le pourra faire sans trop de difficulté, on lui fera prendre quelques cuillerées de vin chaud.

C'est dans l'emploi de ces secours que la persévérance est surtout nécessaire ; ils ont été quelques fois employés plus de dix heures avant de pouvoir rappeler les noyés à la vie.

A. B.

BULLETIN.

Résignation du ministère.—Paroisse de St. Timothée.

Comme on voit par l'extrait de la *Minerve*, tous les membres du ministère viennent de résigner leur place, à l'exception de M. Daly. Cette résignation a été acceptée par le gouverneur. On ignore encore les raisons qui les ont engagés à cette démarche. M. Lafontaine a dit qu'il les expliquerait, quand le nouveau ministère serait formé. Dans tous les cas, la chose ne peut venir que de la mésintelligence entre le ministère et le gouverneur. Il n'est pas aisé de prévoir les éventualités de cette résignation. Il faudrait en savoir les motifs et connaître la composition du nouveau ministère. D'ailleurs, celui-ci ne pourra certainement pas se soutenir, au moins pour le présent.

—sans avoir à peu près les mêmes vues et les mêmes principes que le précédent. Quelques uns supposent qu'il y aura une nouvelle élection générale. Nous ne voyons pas qu'elle puisse donner un résultat bien différent. En viendra-t-on, pour lever les difficultés, au rappel de l'union, c'est ce que nous n'osons pas encore espérer, quoique nous le désirions de tout notre cœur. Toutefois, nous espérons que cette démarche extraordinaire ne pourra tourner qu'à l'avantage du Bas-Canada.

Nous venons de recevoir une communication au sujet des pillages qui recommencent chez les infortunés habitans de St. Timothée. Nous pensions que l'autorité avait pris des mesures efficaces pour empêcher que les vols et les usurpations ne pussent s'y renouveler impunément. Nous croyions même qu'on était sur le point de rendre justice à ces malheureux et de les indemniser de leurs pertes. Point du tout. Notre correspondant nous assure que les rapines se renouvellent avec plus d'audace que jamais. Rien n'est épargné, grains, fourrages, clôtures, forêts mêmes, tout devient la proie d'injustes ravisseurs. Enfin, le dégât est si grand dans les bois, et qui pis est dans les sucreries ; que notre correspondant le compare au ravage du feu. Pour comble de malheur, ces infortunés habitans sont privés de pouvoir prendre part aux travaux publics, afin de subvenir à leurs besoins. Peut-il y avoir un état plus déplorable que le leur ? Au lieu de leur rendre justice, on les laisse piller. Plus de protection, plus de moyens de subsistance pour eux : et tous ces maux ont lieu pendant même que notre parlement est assemblé ! Il nous semble pourtant que nous ne sommes plus au tems où les voleurs puissent s'assurer de l'impunité. Il nous en coûte un peu de revenir sur cette matière. Nous ne l'avons fait que parce que nous sommes persuadé que le gouvernement est trompé et qu'il portera remède à ces désordres, sitôt qu'il en sera instruit. Nous espérons donc que les journaux du pays voudront bien élever aussi la voix en faveur de ces opprimés, afin que leurs plaintes puissent arriver à ceux qui peuvent et qui ne manqueront point d'y remédier.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

FRANCE.

Une députation des ouvriers de l'œuvre de Saint-François-Xavier (paroisse St-Sulpice) a porté dimanche, à l'église Notre-Dame des Victoires, un cœur d'or que les ouvriers catholiques de Paris consacrent à la Vierge, en mémoire de leur retour à nos croyances. L'enceinte de cet édifice suffisait à peine au concours attiré par cette solennité naïve et touchante. M. le curé officiait ; il a félicité son auditoire dans une des allocutions simples et familières dont l'église seule a conservé le secret, où l'austérité se mêle à l'attendrissement, et qui relèvent les âmes en les prosternant dans l'humilité. Parmi les 300 ouvriers députés par la confrérie, bon nombre s'étaient préparés pour approcher de la sainte table. Les élèves de M. Delsarte, leur maître en tête, ont exécuté plusieurs chants religieux et des morceaux de musique de ce savant professeur, dont les travaux sont voués à la cause religieuse.

—Nous avons appris la mort de Mgr. de Cosnac, archevêque de Sens ; le diocèse de Troyes a aussi perdu, il y a peu de tems, son premier pasteur. Dans les circonstances présentes, ces pertes sont cruelles ; les catholiques prient ardemment pour que Dieu donne aux églises veuves de dignes pontifes. Pendant que le *Constitutionnel* et le *Journal des Débats* demandent au gouvernement, pendant que les ennemis de la religion intriguent afin d'obtenir des évêques capables de trahir l'Église, quel chrétien ne serait entraîné à conjurer le Seigneur d'épargner à la France une pareille calamité ?

—A tout prix, et par tous les moyens imaginables, les protestans veulent répandre leurs erreurs. « Naguère au milieu des populations catholiques des environs d'Agen, écrit-on à l'*Univers*, ils distribuaient de ces brochures éditées par la société dite des *Livres religieux*, recueils de faits plus ou moins véridiques, contre lesquels les fidèles ne se tiennent point assez en garde. D'ailleurs, la vigilance est facilement surprise quand ces messieurs s'adressent aux masses avec une tactique si infernale. On les a vus, dans le diocèse d'Agen, déguisés en prêtres, distribuer à tout venant de ces brochures qui permettent le salut par des moyens différens de ceux qu'enseigne l'Église catholique ; et pour mener à bonne fin leur ruse, ils ont grand soin, sous la soutane, de faire oublier le marchand colporteur ; ils donnent leur marchandise *gratis*. »

—Nous avons annoncé dernièrement la mort de M. Montrond, l'un des amis et des familiers de M. le prince de Talleyrand. On nous communique aujourd'hui, sur les derniers instans de cet homme remarquable, quelques détails dignes de tout l'intérêt de nos lecteurs. M. de Montrond, le seul homme qui imposât un peu à M. de Talleyrand par la finesse et la causticité de son esprit, était arrivé au terme d'une carrière fort longue et fort agitée, en professant l'oubli et le dédain les plus complets pour les principes

religieux. Il avait signalé son entrée dans le monde par un duel où il eut le malheur de tuer son adversaire, et depuis il s'était avancé au milieu de fortunes diverses, comptant assez peu, à ce qu'il semblait, avec sa conscience et les jugemens de l'opinion. La supériorité de son goût l'empêchait de répéter certaines déclamations à l'usage des impies de bas lieu, mais du reste il laissait assez deviner que nulle croyance ne l'arrêtait dans la voie des passions et des plaisirs. C'était, même en ces derniers tems, le type de l'incrédulité élégante en fait de morale, comme en fait de religion. Nous avons été nous même témoins des douloureuses inquiétudes qu'inspirait son salut aux amis pieux qu'il avait conservés, et qui, contristés de sa vie, ne se lassent point, depuis plusieurs années, de le recommander avec instance aux prières de l'Archiconfrérie, instituée à Notre-Dame-des-Victoires pour la conversion des pécheurs. Leurs vœux ont été exaucés ; Dieu a voulu que M. de Montrond terminât sa vie par une mort édifiante.

Lorsque M. de Montrond tomba malade, un illustre personnage qui maintes fois, nous dit-on, a signalé son zèle pour la conversion des mourans, alla le visiter, lui parla, le trouva avec tout son courage et toute sa tête, mais en même tems avec des sentimens bien différens de ceux qu'il avait professés jusqu'alors. Sur le seuil de l'éternité, cet esprit si vif et si railleur, soudainement changé, manifesta la foi ferme et docile d'un chrétien. Deux ou trois jours avant sa mort, il disait à un fonctionnaire élevé, qui était venu le voir : Quand vous verrez la reine, présentez lui mes derniers respects et dites lui que vous m'avez vu baisser le crucifix. Ce fut la bouche sur l'image de son Rédempteur qu'il rendit l'âme, âgé de plus de soixante-quinze ans : admirable exemple, pour ceux qui l'ont connu, de cette miséricorde infinie dont les coups éclatans se plaisent à prouver que Dieu peut et veut tout pardonner à un seul éclair de repentir.

ANGLETERRE.

Le catholicisme en Angleterre.—Voici quelques chiffres sur l'état actuel du district de Londres soumis à la juridiction de Mgr. Griffith : ils donneront une idée des progrès du catholicisme en Angleterre :

Six anciennes chapelles ont été beaucoup agrandies par la construction d'ailes adjacentes ou de galeries ; ce sont d'Hammer Smith, de Kensington, de Chelsea, de Gosport, de Portsea et de Southampton.

Quatre vastes églises ont été bâties, en remplacement des petites chapelles de Bermondsey, Brighton, Reading et Jersey.

Huit missions ont été définitivement établies, et huit chapelles ou églises nouvelles ont été élevées à Saint-John's-wood, Colchester, Breatwood, Islington, Tunbridge-Wells, Dover, Croydon et Crayford.

Dix autres missions ont aussi été commencées et sont temporairement desservies à Wimbledon, Wandsworth, Parson's-Green, Saint-Léonard, Saffron-Hill, Depford, Gravesend, Hackney, Saint-Alban. Dans plusieurs de ces localités, des terrains sont déjà achetés pour la construction de chapelles.

Nous devons mentionner aussi la vaste et magnifique église de St-George maintenant en construction à Londres. Ce sera le plus beau monument religieux, qui, avec la cathédrale de Bringham, ait été bâtie en Angleterre, depuis la réforme. Une nouvelle église (St-Pierre) sera prochainement consacrée à Woolwich. Deux églises vont être commencées dans la partie de Londres (commercial road) et à Guernesey. Les terrains pour ces constructions sont déjà achetés.

En 1836, le nombre des prêtres dans le district de Londres était de 91 ; il est aujourd'hui de 135, ce qui donne une augmentation de 44 missionnaires.

Quant aux écoles où sont admis les enfans des catholiques pauvres, depuis quatre ans de vastes établissemens ont été formés dans Londres, qui reçoivent 1,400 enfans. Il existe, en outre, des écoles à Saint-John's-Wood, Islington et Bermondsey. En 1842, le nombre des enfans catholiques instruits gratuitement, dans Londres et ses environs, a été de 7,409. Nous ne comprenons ici ni les écoles du dimanche, ni les écoles particulières, qui rendent des services nombreux et signalés.

Depuis quatre ans, quatre communautés de religieuses ont été établies dans Londres ou ses environs. A Bermondsey se trouve un couvent des sœurs de la miséricorde ; à Hammesmith, une maison des sœurs du Bon-Pasteur ; à Acton, les dames du Sacré-Cœur ; et à Isleworth, une maison des Sœurs de la charité. Le diocèse de Londres est le premier en Angleterre où ces divers ordres se soient établis.

Que n'a-t-on pas à espérer pour la véritable Église, de progrès qui vont toujours croissans ?

Ce que nous disons plus haut des progrès du catholicisme dans le district de Londres est également vrai pour les autres districts de l'Angleterre ; et même dans le district central (celui de Birmingham), confié aux soins de Mgr. Walsh et de Mgr. Wiseman, ces progrès sont constatés par un accroissement plus considérable encore du nombre des fidèles, des monumens et des établissemens religieux.

—La conversion d'un membre de l'université d'Oxford vient de jeter de nouveau l'effroi parmi la société protestante d'Angleterre. Le révérend Ch. Scager, M. A. (*master of arts*, grade qui précède celui de docteur en théologie), du collège de Worcester, a embrassé le catholicisme. Ami intime du docteur Pusey, il lui servait de suppléant dans son cours d'hébreu, et préparait les élèves à subir leur examen sur la langue sacrée. Le révérend monsieur a quitté Oxford, et se trouve en ce moment au collège de Sainte-Marie (Oscott).

Cette conversion a mis presque toute la presse anglaise dans un état de fureur difficile à décrire. Plusieurs journaux demandent jusqu'à quand le docteur Pusey sera laissé à Oxford, distillant le poison à la jeunesse, à l'aide de son enseignement hébraïque. D'autres vont plus loin : ils désirent voir tous les puseyistes privés des bénéfices dont ils jouissent, et interdits dans l'exercice de leur ministère ; ils sollicitent leur expulsion des universités et des paroisses. Ces excellents journaux perdent de vue une circonstance importante, c'est que la moitié du clergé anglican est partisan des doctrines remises en honneur par le docteur Pusey, M. Newman et leurs savans amis. Etouffer le puseyisme, ce serait ôter à l'Eglise anglicane ce qui lui reste de vie et d'espérance.

L'Angleterre n'est pas la seule partie de l'empire britannique où le catholicisme voie venir à lui les protestans. Le *Bengal-Catholic-Herald*, du 15 juillet, annonce la conversion d'un jeune protestant et d'une demoiselle musulmane, qui ont l'un et l'autre abjuré leurs erreurs, dans l'Eglise catholique de Chandernagor. La même feuille, dans son numéro du 22 juillet, nous apprend que quatre musulmans et trois protestans ont suivi cet exemple et embrassé la foi catholique. Madras a aussi été témoin de plusieurs conversions ; dans le mois de mai dernier, vingt-quatre personnes converties y ont été baptisées. On comptait parmi elles dix protestans et quatorze musulmans. Au nombre des premiers, se trouvait le capitaine Cooke, dont l'abjuration a été reçue par Mgr. Borghi.

—Une convocation extraordinaire vient d'avoir lieu à l'Université d'Oxford pour l'élection d'un vice-chancelier. Le docteur Wynter, président du collège de Saint-Jean, le même qui a joué un rôle si éminent dans le procès du docteur Pusey, a été réélu sur l'invitation du duc de Wellington, chancelier de l'Université. C'est la quatrième fois qu'il est choisi pour remplir cette charge. A la vérité, il n'y est pas appelé précisément par le choix de ses collègues ; car la nomination appartient au chancelier ; mais l'Université a le droit de sanctionner son choix ou de s'y opposer. Toutefois, il est bien rare qu'à ses membres se mettent en opposition avec le grand-maître. Dans cette circonstance, par exemple, le parti du docteur Pusey, afin d'éviter un conflit, s'est abstenu en masse de se rendre à la convocation ; il n'a pas eu, ainsi, à ratifier la nomination d'un homme qui avait si peu mérité les honneurs de cette charge. La conduite du docteur Wynter, dans l'affaire du docteur Pusey, lui a aliéné tous les amis et partisans de ce savant théologien. Les puseyistes se ménagent l'occasion d'obtenir contre lui une éclatante justice ; mais on ignore par quelle voie ils y arriveront.

Un évêque anglican au sermon.—Voici une édifiante anecdote publiée par le *Western Times*, qui en garantit l'exactitude :

Mgr. Philpotts assistait, le dimanche 8 octobre, au service de l'après-midi, dans la cathédrale d'Exeter. Il avait pris possession du trône épiscopal ; les rideaux avaient été soigneusement tirés, de manière à mettre sa grâce à l'abri des influences de l'atmosphère, et rien ne paraissait devoir distraire le révérend prélat de sa méditation. Après l'office, le docteur Coleridge monta en chaire, et prêcha le sermon avec cette éloquence de paroles et cette force de pensées qui l'ont rendu célèbre parmi les hommes de la chaire.

Le discours se termina à la satisfaction et à l'édification générale, et le prédicateur, recueilli et immobile, attendait que l'éminent prélat daignât se lever pour donner aux fidèles sa pieuse bénédiction. L'orateur avait énergiquement reproché la conduite de ces chrétiens qui, après avoir passé six jours de la semaine au milieu des affaires mondaines, croyaient satisfaire au commandement du Seigneur en allant faire, le dimanche, acte de présence à l'église, pour y dormir. Ce sujet avait eu le mérite de tenir son auditoire en éveil. Mais en vain attendait-on la bénédiction épiscopale. L'étonnement, la curiosité, l'impatience dirigeaient tous les regards vers le trône de Mgr. Philpotts. Le suisse frappait les dalles de sa canne ; le prélat ne bougeait pas.

« Enfin, sur l'invitation du prédicateur, le suisse frappa le pavé avec plus de force ; mais on n'entendait, pour toute réponse, que le ronflement d'un homme plongé dans un confortable sommeil. On fut obligé de redoubler la violence des coups ; et le prélat, réveillé en sursaut, s'arracha à son rêve. Il se leva silencieusement et, sans se douter de ce qui s'était passé autour de lui, entonna d'un ton solennel la bénédiction, par laquelle il donna congé à l'assemblée. »

IRLANDE.

—Depuis trois mois, quatorze personnes ont embrassé la foi catholique dans la paroisse d'Inniscara, en Irlande.

—Mgr. Crolley, primat d'Irlande, a consacré, le 8 octobre, une nouvelle chapelle catholique, bâtie à Newtownmilton dans l'archidiocèse d'Armagh.

—La consécration du très-révérend Olliffe, coadjuteur de Mgr. l'archevêque Carrey, de Calcutta, a eu lieu le 8 octobre, avec le plus grand éclat, dans la cathédrale de Cork (Irlande) : « Les quatre parties du monde catholique, dit le *Cork Examiner*, étaient représentées à cette cérémonie : l'archevêque de Dublin, prélat consécrateur, représentait l'Europe ; le nouvel évêque, étant coadjuteur du Bengale, représentait l'Asie ; Mgr. Barron, évêque de Liberia et premier prélat assistant, représentait l'Afrique, et Mgr. O'Connor, évêque de Pittsburg, second assistant, représentait l'Amérique. Quelle curieuse coïncidence ! »

HOLLANDE.

—Une solennité religieuse, jusqu'ici fort rare en Hollande, et que l'on peut regarder comme preuve éclatante des progrès du catholicisme dans ce

pays, a eu lieu le 15 octobre à La Haye. Mgr. l'évêque de Curium, assisté de douze ecclésiastiques, a célébré, dans l'église du Westeinde, une messe pontificale, à l'occasion de la fête de sainte Thérèse. Un chœur de 80 voix d'amateurs et de dames de la ville et des environs, accompagné de 60 instrumentaux, a exécuté une grand'messe en musique, composée par M. le chevalier Veihulst.

SUISSE.

—Mgr. l'évêque de Bâle vient d'administrer, à Lucerne, le sacrement de confirmation. La réception qu'on lui a faite dans cette ville a été très brillante.

Lucerne, 20 octobre.—Aujourd'hui, la commission que le grand conseil avait nommée pour examiner la proposition concernant les couvens d'Argovie a fait son rapport. Les conclusions reproduisent à peu près les termes de la proposition.—Après une longue discussion, l'assemblée a adopté la résolution suivante à une majorité de 87 voix contre 7 :

1^o D'après la protestation faite par les députations des Etats de Lucerne, Uri, Schwitz, Unterwalden, Zug et Fribourg, le 31 août, et insérée dans le procès-verbal de la diète, dans l'affaire des couvens d'Argovie, il sera adressé à tous les Etats de la confédération, ainsi qu'à tous les confédérés, une déclaration qui exposera principalement l'injustice commise par la diète envers la confédération et la religion catholique, par la résolution concernant les couvens d'Argovie, et invitera les Etats à revendiquer les droits de la confédération et de la religion qui ont été méconnus. — On dira dans cette déclaration que, dans le cas où les Etats ne prendraient point à ce vœu, et où la majorité des Etats ne remplirait pas le devoir de maintenir intact le pacte fédéral et persisterait dans la violation de ce pacte, on se réserve de faire ultérieurement toutes les démarches constitutionnelles qui seraient nécessaires.

2^o Le grand-conseil nommera une députation qui se joindra aux députations des Etats qui ont protesté le 31 août dernier en faveur de l'article 12 du pacte fédéral, et contre une résolution inconstitutionnelle, pour rédiger la déclaration ci-dessus mentionnée, prendre les mesures et faire les démarches nécessaires pour conduire l'affaire à un but conforme à la justice et aux principes de la constitution.

3^o Le gouvernement est en outre autorisé à organiser les forces du canton de Lucerne pour résister à toute agression du dehors : un crédit lui est ouvert à cet effet sur le trésor.

BELGIQUE.

—S. Em. Mgr. le cardinal-archevêque de Malines a confirmé, le 11, à l'hôpital militaire de Bruxelles, plusieurs soldats malades et quelques autres personnes. Parmi ces derniers on a remarqué un riche particulier qui a récemment abjuré le judaïsme.

DEUX-SICILES.

—Les sœurs de la Charité, récemment parties de Paris avec M. l'abbé Lelou, ont été reçues à Naples avec un enthousiasme et un appareil extraordinaires. Le roi Ferdinand a voulu que les plus grands honneurs fussent rendus aux Filles de saint Vincent-de-Paul. Le corps municipal a été à leur rencontre, et son chef est allé les complimenter sur le vaisseau même qui les amenait. Il les a ensuite conduites à terre, où quatre dames du plus haut rang, désignées par S. M., les ont accueillies. Les voitures de gala les ont transportées à la première église. Le curé leur a présenté l'eau bénite, puis il a entonné le *Te Deum*. De l'église le cortège presque royal les a escortées jusqu'à la maison qu'elles devaient habiter. Un déjeuner y était servi, et les quatre princesses se sont assises à leur table. Bientôt après, le ministre de l'intérieur leur a donné audience, et, en les apercevant, il s'est félicité de les posséder à Naples. D'autres villes envient à la capitale des Deux-Siciles le bonheur d'avoir un établissement de Sœurs : il faudra répondre à leurs vives sollicitations et y envoyer des Filles de la Charité.

VÉNISE.

—L'ordre de Saint-Dominique vient d'être rétabli à Venise. Le dimanche 1er octobre, S. Em. le cardinal-patriarche a célébré la messe dans le nouveau couvent qui a été donné à quelques frères-prêcheurs, dont plusieurs ont appartenu jadis au monastère vénitien du Saint-Rosaire.

NOUVELLE-ORLÉANS.

Catholicisme à la Nouvelle-Orléans.—Les difficultés survenues entre les marguilliers de la Nouvelle-Orléans et l'évêque de la Louisiane, de ridicules qu'elles étaient par les prétentions des premiers, prennent un caractère grave et alarmant pour les personnes étrangères à tout esprit de tracasseries et de vexations ; et les vrais catholiques, ceux qui considèrent leur religion sous son véritable point de vue, et qui la suivent d'après les bases posées par J.-C., se demandent avec inquiétude si messieurs les marguilliers profiteront de toutes les occasions pour jeter le trouble parmi le troupeau de fidèles qui cherchent leurs consolations sur cette terre, dans le sanctuaire de la religion. Hélas, cette inquiétude ne semble que trop fondée, si nous cherchons dans le passé les tentatives faites pour renverser la discipline de l'Eglise catholique. N'avons-nous pas eu déjà à gémir des troubles survenus en 1828, entre Mgr. Rosati, évêque de St. Louis et administrateur de l'église de la N.-O., et les marguilliers de la N.-O. ; le principal sujet de ces troubles était la nomination du curé que les marguilliers voulaient obtenir comme aujourd'hui, au prix même du repos des catholiques. En vain, ces messieurs implorèrent-ils le Congrès des Etats-Unis pour obtenir un droit qu'ils ne peuvent avoir, raisonnablement parlant ; le Congrès fut aussi sourd à leur de-

grande qu'il l'avait été à l'égard de celle des marguilliers de Philadelphie, tombée précédemment dans les mêmes erreurs. Le pape Léon XII, instruit de ce schisme, écrivit ses instructions, à Mgr. Rosati, et lui défendit de s'en écarter; tout alors rentra dans l'ordre et les catholiques vécurent en paix jusqu'à l'année dernière où cette malheureuse prétention des marguilliers se remontra de nouveau au sujet du remplaçant du digne abbé Moni, décédé curé de la cathédrale. Après quelques jours de suspension du service divin, l'évêque crut de son devoir, comme disciple de J.-C., de céder une partie du terrain qu'il occupait légalement, il oublia les paroles dures qui lui avaient été prodiguées et encore une fois les fidèles purent continuer leurs devoirs de religion sous l'abbé Bach, nommé également par l'évêque et les marguilliers. La mort de cet ecclésiastique nous a rejetés de nouveau dans les troubles précédents, avec la différence que cette fois, l'évêque ne peut agir qu'en vertu des instructions qu'il a reçues du pape, son chef après Dieu, et desquelles il ne peut s'écarter qu'en violant les lois souveraines de la religion catholique. Aussi cette fois l'évêque a-t-il montré ce que les uns appellent de l'entêtement, mais ce que les autres ne reconnaissent être que de la fermeté à soutenir les droits du catholicisme. Les premiers se sont réunis en assemblée et après avoir reconnu que l'évêque Blanc n'était évêque que de fait et non de droit, lui ont proposé des arrangements en matière de religion comme on traite en matières de commerce; ce qu'a refusé l'évêque comme on doit le penser. Les seconds aussi ont eu leur assemblée, plus nombreuse, plus enthousiaste que la première et ils ont approuvé, sanctionné la conduite de l'évêque Blanc, et lui ont offert secours et protection.

Voilà aujourd'hui où en sont les choses. Ces difficultés sont arrivées à un point où il importe que tout catholique, tout père de famille y interpose son opinion et sa voix. Quant à nous, étranger à toute discussion de ce que les marguilliers appellent leurs droits légaux; nous ne pouvons nous empêcher, comme catholique, d'approuver l'évêque dans sa conduite en ce qui touche la nomination des curés: lui seul doit être chef de ses subalternes, et lui seul aussi doit être mieux au fait de leurs mœurs que messieurs les marguilliers qui ne sont en rapport avec eux que pour des choses entièrement hors de la religion.

Quelques personnes ont trouvé extraordinaire que la seconde assemblée catholique se soit tenue à l'Arcade de Banks au lieu de l'être à la Bourse St. Louis, et en ont tiré des conséquences sans fondemens. Une simple observation les mettra au fait de ce changement de local: cette assemblée n'est pas comme la première, une assemblée des catholiques de la Louisiane mais bien des catholiques des paroisses d'Orléans et de Jefferson, il importait qu'elle fut tenue au centre de ces deux paroisses, et le point le plus central était l'Arcade de Banks.

Le bruit a circulé que l'administration de l'église St. Patrick avait offert à l'évêque Blanc ce monument pour y établir la cathédrale au cas où il ne s'arrangerait pas avec les marguilliers de l'église St.-Louis; nous croyons que pour mettre fin à toute discussion entre lui et les marguilliers, monseigneur ferait bien d'accepter cette offre, s'il en a les pouvoirs; les vrais catholiques iraient aussi bien à St. Patrick qu'à St. Louis et les marguilliers resteraient seuls à s'administrer comme ils l'entendraient. C'est en vain que l'on peut avoir des craintes d'excès d'une part ou de l'autre: les partisans de l'évêque sont trop imbus de leurs devoirs de chrétiens et ceux des marguilliers de ceux d'honnêtes citoyens pour que les choses passent la limite de la discussion, que nous accorde la Constitution de notre pays. Si cette proposition de transformer St. Patrick en cathédrale est vraie, nous verrons sous peu finir ces troubles sans but utile, car il faudra que les marguilliers cèdent ou que l'évêque abandonne l'église St. Louis pour se rendre à St. Patrick, où les fidèles; nous en sommes persuadé, le suivront. *La Constitution.*

NOUVELLES POLITIQUES.

CANADA.

Nouvelles importantes de Kingston.

RÉSIGNATION DU MINISTÈRE.

Correspondance particulière de la Minerve.

Kingston, lundi, 27 novembre 1843.

Le pays apprendra avec étonnement que les ministres ont résigné leurs sièges au Conseil Exécutif, et que leur résignation a été acceptée par le Gouverneur Général. Cet important événement a été annoncé par l'hon. M. Lafontaine à la Chambre d'Assemblée, qui s'est réunie ce matin à dix heures; il s'est levé immédiatement après l'ouverture de la séance et a dit que lui et ses collègues, à l'exception d'un seul, avaient cru devoir offrir leur résignation à Son Excellence, qui les avait acceptées; et sous peu de jours, lo s'que le moment sera venu d'expliquer les raisons pour lesquelles ils en sont venus à cette détermination, il était persuadé qu'elles seraient dûment appréciées et trouvées satisfaisantes par la Chambre. Bien que cette grande nouvelle eût transpiré dans les cercles politiques depuis des hier au soir, l'annonce solennelle qu'en a faite l'honorable M. Lafontaine a produit une profonde sensation dans toute la chambre, comme elle va en produire une à coup-sûr dans tout le pays. D'ici à ce que les explications promises par le savant ministre, ou plutôt par celui qui fut le premier ministre canadien qu'ait possédé le Bas-Canada, le champ est libre aux conjectures, et il faut convenir qu'il s'en fait ici actuellement à perte de vue. Je me garderai bien cependant de m'y arrêter, car on ne peut tarder d'avoir quelque chose de positif sur le sujet. Toutefois je me porte à croire que certaines nominations faites précédemment par sir Charles Metcalfe sans la participation apparente,

et peut-être même contrairement aux avis de ses ministres, entrent pour beaucoup dans les considérations qui se rattachent à la soudaine retraite du ministre. J'oubliais de vous dire quel est celui qui fait exception à la démarche, évidemment désintéressée des ministres, c'est M. Daly, qui est resté à sa place au Banc de la Trésorerie, abandonné par tous, excepté lui, immédiatement après que M. Lafontaine eut parlé. Les personnes un peu clairvoyantes ont pu voir quelle tournure allaient prendre les choses en voyant, non-seulement le secrétaire provincial, mais M. Wakefield se lever presque aussitôt que M. Lafontaine, l'interrompre et tenter de l'empêcher de donner des explications, sous le prétexte qu'elles étaient prématurées avant que le gouverneur eût envoyé un message sur le sujet, mais ils ont été à l'instant accueillis et forcés de se rasseoir par un cri général dans la chambre de: "à l'ordre! à l'ordre!" et d'avaler bon gré ou mal gré la pillule qu'elle leur administrait ainsi sans façon, au grand plaisir de la majorité. Après cela personne n'a plus osé interrompre l'hon. orateur. M. Lafontaine a d'abord parlé en français, et s'est ensuite traduit pour l'avantage des membres qui n'entendent pas cette langue. Le pays est maintenant sans administration, et Dieu sait jusqu'à quand il continuera de l'être, ou s'il doit subir la peine plus grande encore peut-être d'une mauvaise administration. Déjà on parle de replatrage. Que va dire sir Charles dans une conjecture aussi périlleuse? On l'ignore encore, mais qu'il y prenne garde! il s'agit d'un grand principe sur lequel le pays ne saurait transiger, et de sa propre réputation comme homme d'état. On dit que M. Draper a été mandé hier auprès de Son Excellence, et on a remarqué que M. Neilson manquait à son siège en chambre ce matin. Mais pas de conjecture! Encore quelques heures, et nous saurons tout.

—Il a plu à Son Excellence le gouverneur général de faire les nominations suivantes:

L'hon. John Beverley Robinson, pour être député Gouverneur dans cette partie de la province ci-devant le Haut-Canada, et dans cette capacité pour exercer tous les pouvoirs concernant l'administration des serments d'office à aucune personne nommée au conseil exécutif de Sa Majesté, pour la province du Canada.

L'hon. James Buchanan Macaulay, et l'hon. Jones Jones, pour être membres du Conseil Exécutif de Sa Majesté, pour la province du Canada.

ANGLETERRE.

—Les chambres législatives d'Angleterre se sont réunies, *pro forma*, le 19 octobre. Le lord chancelier a déclaré, au nom de la reine Victoria, que le parlement était prorogé au 15 novembre. On croit qu'une nouvelle prorogation aura lieu à cette époque.

—L'élection de la cité de Londres, pour nommer un membre du parlement en remplacement de M. Wood décédé, a eu lieu le 21 octobre, et s'est terminée par une éclatante victoire du parti radical. M. Baring, frère de lord Ashburton était le candidat du ministère; M. Pattison, membre de la ligue pour l'abolition des lois sur les céréales et partisan de la liberté commerciale absolue, était porté par l'opposition. Si l'on se rappelle à quelle faible majorité lord John Russell fut élu représentant de la cité lors des dernières élections; on verra que la politique du cabinet tory n'inspire plus au commerce anglais la même confiance qu'elle l'était de théorie. Ce résultat de l'élection de Londres est le premier témoignage du revirement qui s'est fait dans l'opinion publique: si une élection générale avait lieu aujourd'hui, le ministère serait loin de pouvoir reconstituer la majorité dont il dispose en ce moment dans le parlement. Le nouveau représentant de la cité est chaud partisan des réformes que demande la situation de l'Irlande, de sorte que le résultat de l'élection peut-être considéré comme un blâme sévère et une protestation contre la politique irlandaise du cabinet.

IRLANDE.

Nous reprenons aujourd'hui les affaires d'Irlande où nous les avons laissées.

Toutes les personnes poursuivies sont accusées, aux termes du *warrant*, spécialement rédigé contre M. O'Connell:

- 1°. De conspirer illégalement et séditionnellement avec certaines autres personnes pour exciter le mécontentement et la désaffection dans l'esprit des sujets de S. M., leur inspirer des sentimens de haine et de mépris contre le gouvernement et la constitution du royaume, ainsi que de résistance contre le gouvernement; 2°. comme aussi d'avoir engagé une foule de personnes à se réunir pour parvenir, par l'intimidation et un déploiement de force physique, à opérer des changemens dans la constitution du royaume; 3°. d'exciter des sentimens de jalousie et de désaffection entre les diverses classes de sujets de S. M.; 4°. d'avoir tenté de détourner divers sujets de S. M. la reine, et entre autres des soldats de la marine et de l'armée, de l'obéissance à S. M.; 5°. d'avoir porté atteinte aux droits de divers sujets de S. M., 6°. d'avoir jeté le discrédit sur les tribunaux du royaume, en diminuant la confiance des sujets de S. M. dans ces mêmes tribunaux; 7°. d'avoir usurpé les prérogatives de la couronne en établissant des tribunaux; 8°. d'avoir prononcé des discours séditionnels et publié des pamphlets pour atteindre ces divers buts; 9°. de s'être fait donner dans le même but, par ses partisans, et dans diverses parties du royaume uni, ainsi que dans d'autres pays, de l'argent; 10°. d'avoir assemblé des meetings composés de personnes mal intentionnées; 11°. d'avoir excité d'autres personnes à tenir de pareilles assemblées illégales et séditionnelles; 12°. d'avoir publié des libelles séditionnels contre le gouvernement et la cons-

titution du royaume, et autres faits qui seront exposés par l'attorney général.

M. D. O'Connell, ayant pris connaissance du mandat, s'est déclaré prêt à donner les cautions exigées. Il a prêté serment, et a signé; la plume étant très-mauvaise, il a dit: « Cette plume semble avoir été taillée plutôt pour faire un cure-dent que pour écrire. » Après lui, son fils John, membre du parlement, a signé de même. Leur avoué a ensuite demandé copie des dépositions, qui lui a été promise. M. O'Connell a de nouveau donné une poignée de main au juge, et est sorti au milieu des acclamations de la foule assemblée dans la rue.

A 4 heures, il a fait publier la proclamation que voici :

« Merrion-Square, 14 octobre 1843.

« Chers concitoyens, je vous annonce que j'ai fourni caution aujourd'hui pour me défendre contre une accusation de conspiration et d'autres crimes, le premier jour des prochaines assises. J'exhorte le peuple à se tenir calme, toute tentative qui aurait pour but de troubler la tranquillité serait désastreuse et même criminelle. En conséquence, chers concitoyens, écoutez-moi, ne vous laissez point tenter de troubler la paix publique, de violer la loi ou de commettre des désordres. La moindre atteinte portée à l'ordre public pourrait ruiner notre cause, si belle, et qui, d'ailleurs, doit triompher. Si pendant la présente crise vous voulez suivre mes avis et agir patiemment, légalement et avec calme, je puis vous garantir que le tems n'est pas éloigné où notre souveraine vénérée fera l'ouverture du parlement irlandais dans le College-Green. Toute tentative de nos ennemis pour arrêter le mouvement du rappel a eu, jusqu'à ce jour, un effet contraire. Celle-ci échouera également, à moins que le peuple ne l'appuie par quelque acte illégal. Soyez en conséquence, tranquilles, et nous triompherons.

« J'ai l'honneur d'être, etc.

« DANIEL O'CONNELL. »

Il devait y avoir lundi une réunion de l'association du rappel; mais peut-être le gouvernement l'aura-t-il empêchée. M. O'Connell semble l'avoir prévu; car il a publié le samedi, avec la date du 16, une autre proclamation que la réunion devait voter ce jour-là. Il y est déclaré que l'association n'abandonnera pas la cause du rappel avant l'installation du parlement irlandais. M. O'Connell, comme président du comité, y conseille encore aux Irlandais d'observer l'ordre le plus saint, d'éviter tout prétexte de tumulte, de désordre, de rester fermement attachés à leurs principes, mais sans vouloir tyranniser ceux des autres.

« Notre devoir et notre intérêt sont, ajoute-t-il, de nous concilier la faveur de tout le monde, de n'injurier personne, et de repousser toute connexité entre la question du rappel et une différence de croyance religieuse. Nous ne travaillons point pour l'avantage d'une secte, mais pour tout le monde. Fermes dans ces principes, fidèles à la couronne, animés d'un amour ardent pour notre patrie, convaincus que notre parlement ne pourra être rétabli que par des efforts pacifiques et légaux, nous vous adjurons de ne vous laisser entraîner à aucune tentative de tumulte ni de violence, quoi qu'il puisse arriver. Dans les circonstances actuelles, rien ne pourrait justifier une violation de la paix publique; quoiqu'il arrive, ne trempez dans aucune violence, et soyez sûrs que c'est le moyen infailible d'arriver au rétablissement du parlement irlandais. »

Quelle sera l'issue du procès intenté à M. O'Connell? Un des journaux ministériels, qui s'est associé à la fureur des tories, fait entendre que le grand jury, chargé de prononcer comme chambre des mises en accusation, ne le condamnera pas, ce qui prouverait qu'en Irlande il y a aussi des jurés probes et libres; de son côté, un organe du toryisme déclare que si le cabinet anglais met en jugement le libérateur, c'est parce qu'il a en main les moyens de le faire condamner, et qu'il ne doute pas du résultat. C'est donc une guerre d'extermination que l'on prépare contre l'Irlande, si elle essaie de résister.

« Le pouvoir exécutif, dit le *Morning Post*, est décidé à placer des canons à toutes les principales entrées de Dublin, pour empêcher les populations rurales de venir grossir le nombre des mécontents. »

Pendant que le ministère prend cette attitude agressive, les meetings continuent en Angleterre et en Irlande. A Birmingham, une réunion d'habitans exprime tout haut son admiration pour la conduite de M. O'Connell et du peuple Irlandais; à Sligo, les repealers déclarent qu'ils soutiendront M. O'Connell jusqu'au dernier instant de leur vie, et le tribunal arbitral organisé par le *libérateur* siègeait ces jours-ci.

Accusé de trahison et traduit devant un jury, M. O'Connell n'est plus un homme ordinaire; c'est la cause de son pays qui va comparaître à la barre. Du résultat de ce procès dépend le sort de l'Irlande. Un verdict d'acquiescement serait la condamnation solennelle du cabinet anglais qui semble être aller chercher à Eu ses inspirations de rigueur; si, au contraire, le jury frappe l'agitateur, qui peut prévoir les suites de son arrêt? Le ministère voudrait-il alors n'avoir raison de l'Irlande que par des violences dont la menace l'appareil militaire déployé sur différens points? ou la saine pensée ne lui viendra-t-elle pas de calmer ce malheureux pays en accueillant ses griefs, pour y donner une satisfaction qui n'altérerait en rien la puissance de l'Angleterre?

— M. Drume, l'un des prévenus, est un des magistrats destitués comme repealers. Il a déposé une caution, ainsi que ses co-accusés.

— Déjà M. D. O'Connell et son fils ont confié leur défense aux treize plus habiles avocats de Dublin.

— Nous lisons dans un journal que le gouvernement anglais n'a rien négligé pour étouffer toute résistance en Irlande.

« Chaque jour, dit cette feuille, voit grossir le nombre des troupes concentrées dans ce pays. Il paraît même que le roi de Hanovre, cet ancien duc de Cumberland, qui était grand-maître des loges orangistes, et, par conséquent, le chef des oppresseurs les plus passionnés du parti catholique, a fait offrir 20,000 hommes de son armée, exclusivement composée de protestans et l'on assure que cette offre a été acceptée.

ESPAGNE.

— C'est par commission que s'est faite le 15, à Madrid, l'ouverture des cortès. Le président du conseil a donné lecture du décret de convocation, et a déclaré les cortès ouvertes; puis, la séance a été levée. Tout s'est passé avec ordre. Il est vrai que l'autorité avait déployé un certain appareil militaire; des patrouilles imposantes circulaient dans les rues.

La veille, 50 députés du parti qualifié parlementaire, avaient tenu une réunion préparatoire pour désigner les candidats qui formeraient la commission chargée de vérifier les pouvoirs. Quant à la présidence de la chambre des députés, la candidature de M. Olozaga ou de M. Cortina paraissait devoir prévaloir.

Il paraît que le ministère actuel ne présentera aucun projet de loi; il a décidé, dit-on, de borner sa mission à assurer la réunion des cortès et la déclaration de la majorité d'Isabelle. Pour ce qui est du mouvement insurrectionnel, il attend avec une sorte de patience le résultat de la lutte engagée en Catalogne et en Aragon, et s'inquiète peu des *prononciamientos* qu'on annonce avoir eu lieu, le 11, à Lyon et à Valladolid en faveur de la junte centrale.

Mais à quel moment arrivera le dénouement qu'il espère? En Aragon le général Concha n'a point de forces suffisantes pour réduire Saragosse. Il est vrai que la date du 17 les insurgés y perdaient, chaque jour, du terrain; mais la junte et la compagnie dite *sacrée* y exerçaient une telle terreur, que les honnêtes gens ne savaient comment sortir de ce guépier. Déjà même quelques maisons riches auraient été mises au pillage. La junte qui a eu l'absurdité de proclamer la régence d'Espartero, a voulu forcer les Français qui résident dans la ville à prendre les armes; ceux que n'y retenait aucun intérêt sont rentrés en France.

En Catalogne, on sait quel triste aspect Barcelone présente: ruines et lugubre solitude! On prétend qu'une soixantaine de républicains sont partis de Perpignan pour se jeter dans cette capitale. « Il faudrait, dit l'*Emancipation*, 20,000 hommes pour les réduire en en sacrifiant la moitié, et les assiégés ne sont qu'au nombre de 6,000. »

Mataro offre le spectacle d'une ville forcée, et les restes de sa population, disséminés dans les montagnes, sont dans un état déplorable. A Figuières tous les habitans aisés se sont réfugiés en France; mais ceux qui ont laissé à la garde de leur maisons ont été forcés de porter toute leurs provisions dans le fort, qui a maintenant trois mois de vivres pour 500 *juolistes* qui l'occupent. Quelques Français ont obtenu de Prim l'autorisation de sortir de Gironne.

A Cadix, la liberté de la presse est singulièrement respectée. Les bureaux du journal le *Défensor del Publico* ont été envahis, le 6 octobre, de la manière la plus révoltante par des officiers de la garnison, qui se sont montrés fort insolens à l'égard des rédacteurs sans défense. Cet exploit, digne de révolutionnaires, est une lâcheté odieuse. Deux autres journaux ont été forcés de suspendre leurs publications.

Le président de la junte d'Olot, arrivé à Perpignan, a contesté au préfet des Pyrénées-Orientales le droit de l'interner, et a prétendu que nul ne pouvait lui imposer de résidence. Traité alors comme étranger sans passeport il a été conduit en prison. Cette mesure a abattu sa morgue espagnole: il a fini par supplier que l'on permit son départ. Le commissaire de police l'a mené à la diligence.

Des nouvelles de la Havane du 16 septembre annoncent que le parti d'Espartero s'est soumis au gouvernement actuel d'Espagne. Léonpold O'Donnell a été installé à Cuba comme gouverneur-général, en remplacement de Jérôme Valdés, destitué.

INDEX

— *Hérat*. — Jar Mahomet, ministre de Kamran Shah, a fait enfermer son maître et a usurpé l'autorité souveraine à Hérat. Le prince Mahomet Alungeer, fils de Shah Kamran, s'est rendu à Pshawur dans l'espoir d'amener le gouvernement anglais à prendre fait et cause pour son père. L'influence de la Perse est en hausse à Hérat, et l'on frappe la monnaie au nom du Shah.

GRÈCE.

La Grèce et la Russie. — La *Gazette d'Augsbourg* du 15 courant contient sur la révolution grecque un article d'autant plus remarquable que cette feuille, comme chacun sait, ouvre très souvent ses colonnes à des déclarations semi-officielles, destinées à servir d'ouverture à des débats diplomatiques d'une nature plus sérieuse.

L'empereur Nicolas, dit cette feuille, a quitté Varsovie plus tôt qu'on ne s'y était attendu; peut-être la révolution survenue en Grèce, et dont il venait de recevoir la nouvelle; a-t-elle hâté son départ. Les nombreuses troupes assemblées sous les murs de Varsovie, pour exécuter de grandes manœuvres, paraissent devoir se mettre en marche pour les provinces du Sud, la situation des choses, dans les parages méridionaux, prenant un caractère de plus en plus critique. La Russie n'approuvera jamais, et elle ne peut pas approuver les événemens d'Athènes; il faut qu'elle use de tous les moyens

pour rétablir l'ordre de choses politique qui existait en Grèce ; elle ne peut pas tolérer les effets de la contrainte morale et matérielle sous l'empire de laquelle le roi Othon a sanctionné le nouvel ordre de choses. Il n'est personne qui puisse se dissimuler que l'établissement d'une constitution en Grèce n'est que l'œuvre d'une faction, un *anachronisme* qui ne peut être suivi que de très-grands malheurs. Si, malgré cette considération, l'Angleterre et la France applaudissent à ce drame politique, que peut-être elles ont elles-mêmes, sinon, directement, au moins indirectement provoqué, ce ne pourrait être que dans des vues d'intérêt personnel. La France serait disposée à tout risquer pour paralyser l'influence russe en Grèce, n'y ayant pu réussir ni à Constantinople, ni en Syrie ; et les diplomates anglais se réjouissent déjà, sans doute, de la perspective de rétablir un Etat grec jouissant de la liberté et de l'indépendance dont ils ont doté les îles Ioniennes. Quelle que soit la tournure que doivent prendre dans un prochain avenir les affaires d'Orient, de très-sérieuses complications y deviennent inévitables, et, dans tous les cas, elles doivent se décider suivant les volontés de la Russie. La grandeur de la Russie est, comme celle de l'Angleterre, en partie artificielle ; elle repose sur son inévitable influence sur la domination du Croissant en Europe comme en Asie ; elle est forcée d'étendre toujours et de plus en plus sa puissance cette direction, sous peine d'abnégation d'elle-même. Mais les forces de la Russie ont encore pour base l'absolutisme qui, sans aucune forme, ne reconnaîtra jamais un pouvoir populaire, mais moins qu'en tout autre lieu, au sud des monts Cambuniens. La Russie ne laissera pas surgir une constitution populaire dans un moment où tout semble concourir, au nord de ces monts, pour s'opposer à ses intérêts, et où la majorité des populations de ces contrées s'est familiarisée avec l'idée qu'elle ne peut attendre sa rédemption politique que de l'orthodoxe tzar de toutes les Russies. Tandis qu'en Serbie comme en Valachie, et nouvellement encore en Bosnie et en Moldavie, tout se coordonne à l'influence russe, et tandis que le lent suicide de la Porte parcourt, aux yeux de tous, les stades de sa maladie dernière, le cabinet de St.-Petersbourg permettrait à un ennemi de prendre parti à sa porte ? La Russie se considère comme l'héritière naturelle de la presque île que termine le Balkan ; elle se regarde comme la protectrice née de la Grèce, sa coreligionnaire, et, dans sa pensée, toute espèce de rapports étrangers à cette combinaison portent en eux le germe de la mort. C'est donc de la Neva qu'Othon, le noble roi, recevra la plus efficace assistance, et s'il était las de vouer ses forces, comme il lui a dévoué sa jeunesse, à une ingrate nation, s'il venait à abdiquer volontairement un trône qui, au lieu de roses, ne lui a porté que des épines, la Russie seule pourrait donner à ce pays un souverain nouveau et assez fort, par la protection que lui assuraient ses armes, pour dompter et gouverner un peuple à demi-sauvage et pour, en lui ouvrant des voies de commerce naturelles, et favorisant un échange bien proportionné de ses produits, se montrer appelé seul à mettre à la pauvreté de ce peuple un terme que tous les sacrifices de l'Europe n'ont pu jusqu'ici lui procurer.

LA JUSTICE DIVINE.

CHAPITRE I.

Paul Imbert sortait du collège ; il avait dix-huit ans et il était riche ! Ses projets, ses espérances, ses rêves, qui pourraient les raconter ? Moins nombreuses sont les feuilles qui s'épanouissent au printemps ; moins brillantes sont les étoiles qui resplendent dans une nuit ? Paul entrevoyait partout des choses admirables : le monde s'offrait à lui comme un nouvel Eden : tout était musique à ses oreilles, lumière à ses yeux, poésie à son cœur, bonheur à son âme, gloire à son front ! Au milieu de ce sourire universel, Paul apercevait pourtant un visage grave et soucieux : c'était celui de son père ! Mais quoi ! cela n'était-il pas dans l'ordre, et fallait-il beaucoup s'inquiéter de la triste gravité d'un père ? On s'en inquiétait fort peu ; la radieuse félicité de notre jeune héros ne se troublait pas d'un si mince nuage.

Mais pourquoi cette tristesse dans le père de Paul ? C'est ce qu'on apprendra en peu de mots, si l'on consent à lire quelques détails sur nos deux personnages. M. Imbert était un homme d'un caractère sérieux et élevé : il avait passé sa vie à approfondir la science du droit et à en faire une austère application dans les rangs de la haute magistrature. Aussi, comme on le pense, la sévérité naturelle de son esprit ne s'était pas adoucie dans ces graves occupations : sa parole droite et brève, son regard fixe et pénétrant, son geste impérieux, son visage pâli par l'étude, sa haute taille, tout contribuait à donner à sa personne un aspect imposant et sévère. Et cependant un cœur aimant et dévoué battait sous cette froide et rigide enveloppe. Un douloureux événement le prouva même à ceux qui se plaignaient d'un rigorisme excessif (les nombreux amis surtout ridoysés par l'impartiale justice du magistrat). Au milieu de travaux éminents, la mort lui enleva tout à coup une femme qui possédait toute son affection. Malgré l'énergie de son caractère, il fut vaincu par la douleur : de ce jour, tout lui parut vide et amer : une sombre tristesse s'empara de son esprit, il abandonna ses plus chères études, et renonça à la haute fortune que lui assurait l'avenir. Il avait assez de biens pour son fils et pour lui : quant aux rêves d'ambition ou du bonheur, ne devaient-ils pas être ensevelis avec celle qui les avait fait naître, et avec qui seulement il eût été doux de les réaliser ?

Cependant il fallut s'occuper du jeune enfant qui n'avait plus de mère : M. Imbert se dévoua à cette tâche, qui dissipait insensiblement l'amertume de ses chagrins et remplissait la vide de son cœur. L'amour paternel le rattacha à la vie, et bientôt il sentit germer des espérances nouvelles dans son âme aride. L'avenir, qui n'était plus rien pour lui, le préoccupa pour son

fil : la grande affaire de l'éducation allait commencer ; M. Imbert ne voulait rien négliger pour faire de Paul un homme laborieux, instruit, honnête, capable ; il espérait le voir parcourir avec distinction, avec éclat, la carrière de la magistrature ou du barreau ; et même, si Paul répondait aux efforts de son père, ne pouvait-il pas atteindre aux grands emplois politiques... Mais, respect aux illusions paternelles ; hélas ! elles ne sont d'ordinaire que trop promptement dissipées. Quoi qu'il en soit, le jeune Paul élevait déjà les plus heureuses dispositions : vif, aimable, spirituel, intelligent, il offrait à ses maîtres une excellente nature à cultiver, et de laquelle on pouvait attendre les meilleurs fruits. Autre excuse pour les grands projets du père ! Mais, pour la réalisation de ces projets, M. Imbert jugea nécessaire de placer son fils au collège : il hésita longtemps devant cette résolution : l'enfant ne pouvait-il s'instruire dignement dans la maison paternelle ? Malgré les secrets desirs de son cœur, M. Imbert ne le pensa pas ; il voyait dans l'éducation publique mille avantages que rien ne pouvait remplacer : elle habitait de bonne heure au contact des inférieurs et des égaux ; elle apprenait à discerner le mérite dans une grande foule ; elle faisait naître une vive émulation ; elle accoutumait à porter le joug de la discipline ; en un mot, elle aguerrissait l'enfant contre toutes les chances de la société. Cette vérité une fois démontrée, M. Imbert se fit violence et dut se résigner à éloigner son fils. Cette séparation raviva les cuisants regrets d'une séparation plus cruelle. La blessure pouvait-elle ne pas saigner et se rouvrir lorsqu'on la privait du baume qui seul avait pu l'adoucir et la fermer. Mais l'amour exige le sacrifice et sait l'accomplir. M. Imbert conduisit Paul au collège, le remit entre les mains du proviseur, répéta plusieurs fois, et d'une voix émue, de graves et touchants avis ; puis rentra en hâte dans sa maison, pour dérober un attendrissement qu'il eût rougi de montrer.

Tous les dimanches, M. Imbert allait lui-même chercher son fils, et s'informait avec sollicitude des progrès et du travail de l'enfant. Mais, hélas ! Paul devenait léger et n'avait que des places médiocres. Le père exhortait, grondait, priait ; peine perdue ; l'année s'écoula de la sorte, et la distribution ne déposa pas la moindre couronne sur le front de notre héros. Ce fut un vrai chagrin pour M. Imbert, car il voyait son fils se perdre dans la foule des esprits nuls et vicieux. Aussi, durant toutes les vacances, fit-il d'incroyables efforts pour exciter l'émulation dans le cœur de son fils ; il l'entretenait des hautes espérances qu'il avait conçues pour l'avenir ; il lui montrait de magnifiques récompenses ; il le touchait par des paroles pleines d'une tendresse inaccoutumée. Paul faisait alors de belles promesses et même des promesses sincères, car il avait le cœur bon. Mais de retour au collège il se laissait entraîner par la troupe des étourdis, infiniment plus nombreuse que celle des studieux et des sages. Toutefois, faisons une distinction : si Paul montrait si peu de vivacité pour l'étude, ce n'était pas par mépris ou dégoût du savoir ; non, mais plutôt par ennui de la règle, par entraînement de l'exemple, et aussi par manque de direction morale forte et constante. D'un esprit fier et vif, il avait besoin d'être retenu par une influence douce et ferme, et surtout raisonnée. Malheureusement il ne rencontra tout d'abord qu'une discipline presque militaire, qui ne s'adressait qu'à ses actes apparents, nullement à son cœur. En sorte que, maître, dans une conscience que l'on ne savait pas assujétir à une vérité souveraine, il y trouva bientôt une licencieuse liberté pour tous ses mauvais instincts. De là à les traduire en acte, il n'y avait qu'un pas ; il ne fallait qu'une occasion. Il en eut mille.

Au sein du collège, en effet, au milieu des nombreux camarades, se conserve une énergique et vivante tradition de paresse, d'orgueil, de révolte, d'infamie contre laquelle tous les efforts de l'autorité demeurent inutiles. La discipline a beau régler, commander, punir, l'enfant repousse la règle, résiste au commandement, se rit de la punition ; si une main ferme le dompte, il la hait ; il méprise celle qui le ménage ; jamais la loi n'est volontairement acceptée : une révolte sourde et permanente, souvent brutale, la mine et la déjoue sans cesse. — Tu obéiras ! dit le maître. — Peut-être, répond l'enfant. — J'ai la force ! — J'ai la ruse ! La force établit au grand jour un ordre apparent, et la ruse fomenté dans les ténèbres un lamentable désordre.

Paul ne put échapper à la contagion de l'exemple ; qui l'en eût préservé ? Les doctes professeurs ne s'occupaient que de latin ; les maîtres d'études repoussaient à grand-peine les agressions mutines ; les hautes autorités ne pouvaient que passer d'insignifiantes revues. Et Paul, perdu dans la foule, livré à lui-même, corrompu dans son cœur, fuyait les aridités du travail, passait son temps à lire, à dévorer furtivement des contes sublunaires, des histoires ridicules, des romans frivoles ou honteux, s'imaginant après cela, comme on dit vulgairement, avoir la science infuse. Hélas ! oui, il avait acquis la science du mal ! Aussi n'écoula-t-il plus bientôt les remontrances paternelles qu'avec un dédaigneux silence ; car s'il ne pouvait se défendre d'une certaine crainte qui pouvait encore passer pour respectueuse au dehors ; au fond, il se croyait entièrement libre et indépendant dans ses actes comme dans ses pensées. Les années du collège s'écoulèrent de la sorte, et l'on comprend maintenant à merveille pourquoi le jeune homme s'élançait si radieusement dans le monde, et pourquoi son père montrait un front si soucieux.

Avant d'installer définitivement son fils dans la maison paternelle, M. Imbert le conduisit dans son cabinet, le fit asseoir, et, d'une voix qui décelait une vive agitation, il lui dit :

— Jusqu'à ce jour, Paul, vous avez trompé toutes mes espérances : vous aviez des dispositions heureuses, des qualités solides ; tous les soins ont été prodigués pour féconder ce germe précieux : vous deviez, entre tous, ce

per une place honorable, et vous n'avez rien fait. Vous avez gaspillé vos talents, méprisé mes conseils, compromis votre avenir; vous m'avez privé des seules joies que je puisse goûter sur cette terre.... Qu'attendez-vous de cette conduite? Ne voyez-vous pas où vous allez? Ignorez-vous ce que peut vous arriver de plus heureux, c'est de demeurer perdu dans la foule des êtres inutiles, et que vous n'en sortirez que pour tomber plus bas encore, parmi les êtres avilis.

—Toujours des reproches! murmura Paul entre ses lèvres avec une impatience comprimée. Je ne vois pas, ajouta-t-il plus haut et en balbutiant....

—Vous ne voyez pas, reprit M. Imbert en l'interrompant brusquement, vous ne voyez pas que la paresse vous énerve, que les frivolités vous absorbent, que vous êtes incapable d'entendre quoi que ce soit de sérieux; et que l'obscurité de vos premières études est le présage de la honteuse obscurité où vous croupirez toute votre vie?

—J'espère que non..... répondit Paul en se mordant les lèvres de dépit et en s'efforçant de dissimuler la rougeur qui couvrait sa figure; et je crois qu'il y a mieux à faire que de remporter des prix de thème et de version.

M. Imbert garda le silence, cherchant à maîtriser l'irritation que lui causait tant de suffisance et d'orgueil; car il voulait plus encore ramener son fils par des reproches, que l'humilier et le punir.

—Eh! bien, puisque votre fierté se révolte, reprit-il avec plus de calme, oublions le passé, je n'en parlerai plus. Ah! je veux bien en convenir, tout n'est pas perdu, si de ce jour vous commencez une vie nouvelle... Tu es jeune, Paul, tu peux encore prendre une forte résolution, et, par un travail assidu, combler le vide des années mauvaises; tu peux encore, puisque tu montres quelque reste d'ambition, conquérir une belle place dans le monde! Mais, pauvre enfant! tu t'abuses étrangement, si tu t'imagines qu'on puisse arriver par une autre voie que celle d'une étude opiniâtre et sévère. Travaille donc, et tu seras content de toi-même, tu réussiras en toutes choses, tu seras honoré de tous, et tu auras adouci les tristes années de ma vieillesse..... Mon cher enfant, tu sauras un jour ce que c'est que le cœur d'un père! Puisses-tu alors ne regretter pas d'avoir contristé celui qui soutint ta débile enfance, et qui ne se consola d'avoir perdu ta mère qu'en songeant qu'elle lui avait laissé un fils....

M. Imbert s'arrêta, les yeux humides de larmes, et comme s'il attendait qu'une parole les lui rendit douces ou amères. Paul ne répondait pas: insensible aux reproches, il n'était pas encore assez endurci pour entendre avec indifférence un si touchant appel: ému, agité, irrésolu, il était sur le point de se jeter dans les bras de son père, d'y effacer le passé par les larmes, et d'y prendre un solennel engagement pour l'avenir. Mais il n'osait.... l'orgueil retenait l'aveu sur ses lèvres et glaçait au fond de son cœur les larmes du repentir.

—Mon père ne saurait me comprendre, pensa-t-il, l'avenir me justifiera! Et il ajouta avec une froideur étudiée: J'ose croire que vous n'aurez jamais à rougir de moi.

—Je le souhaite! répondit M. Imbert avec une amère ironie, et, rompant cette entretien, il congédia son fils.

M. Imbert avait voulu tenter une dernière épreuve: et avant que Paul ne fût livré sans retour aux séductions énervantes d'une orageuse liberté, une dernière fois il avait voulu lui ouvrir les yeux sur une déplorable conduite, et lui offrir le ferme appui du dévouement paternel. Mais plus il s'était fait violence pour adoucir la sévérité de son langage, et pour montrer une touchante tendresse, plus il ressentait vivement l'indigne froideur de son fils. Il éprouvait même une certaine honte de l'inutilité de ses avances, comme s'il avait compromis la dignité de son caractère.

—C'est assez, se dit-il, je ne dirai plus un mot. Puisqu'il méprise la miséricorde, je veux me renfermer dans la justice, l'exacte justice! Nous verrons qui des deux viendra le premier au devant de l'autre!... Et cependant que n'aurais-je pas donné pour avoir un digne fils? J'aurais été si heureux! Aujourd'hui, plus de bonheur pour moi; ce beau songe s'évanouit, et ne laisse après lui que l'indicible amertume du réveil!

M. Imbert s'arrêta longtemps sur cette pensée, il s'y abîma en quelque sorte, s'efforçant encore d'y trouver quelque lueur d'espoir; mais en vain: une tristesse profonde s'emparait irrésistiblement de lui; le découragement pénétrait en son âme, et l'énergie qu'il voulait déployer pour maîtriser sa faiblesse, se changeait en un serrement de cœur si douloureux qu'il n'avait plus de force que pour se plaindre et gémir.

Cependant, Paul s'était retiré dans sa chambre d'assez mauvaise humeur; il s'assit devant son bureau, la tête appuyée sur l'une de ses mains, pensif, rêvant aux grandes choses qui forceraient bien un jour son père à reconnaître le génie d'un fils méconnu. Ses yeux distraits parcouraient machinalement les divers objets qui décoraient l'appartement, lorsqu'ils s'arrêtèrent sur un meuble nouvellement placé, et à l'insu du jeune maître de céants. C'était une grande bibliothèque en chêne richement garnie de volumes de tout format. A cette vue Paul se leva et vint considérer ce nouveau témoignage de la sollicitude paternelle: sur les premiers rayons s'étendait une collection complète des meilleurs ouvrages de jurisprudence; puis on apercevait la masse compacte des classiques grecs et latins; enfin, le tout était couronné par les grands modèles du siècle de Louis XIV: Corneille, Racine, La Bruyère, Pascal, Boileau, Bossuet! A mesure que tous ces noms passaient sous les yeux du jeune homme, il levait les épaules et souriait dédaigneusement.

—Racine!... Boileau!... juste ciel! Voilà le bagage littéraire dont on

veut me coiffer! Ce sont là les livres favoris de mon père! Qu'on s'étonne après cela si nous ne sommes pas d'accord! Boileau, le stupide Boileau! Oh! je ne dormirai pas avec ces créatures dans ma chambre! Ces gaillards-là, heureusement, sont bien reliés! on les vendra facilement, et je me donnerai tout de suite Shakespeare, Goëthe, Byron et les autres! Voilà des poètes! des penseurs! On peut vivre en un tel monde!... Ouf! quelle lourde et classique atmosphère on respire ici!... Le plus pressé, maintenant, c'est d'aller au cabinet de lecture chercher les nouveautés; je suis en retard.... On a si peu de temps au collège! D'un œil il faut suivre Virgile et de l'autre Parny! C'est vraiment désagréable! Enfin je pourrai lire et rêver à mon aise... Car j'espère être le maître ici: dans ma chambre je suis inviolable! Mais, à propos, n'oublions pas l'essentiel, nous devons inaugurer ce beau séjour par des libations aux dieux du foyer, aux lares, aux pénates! Il y avait du bon dans ce fatras mythologique!

Ce disant il tourna le dos à la bibliothèque, s'assit, prit une plume et écrivit la circulaire suivante:

La suite au prochain numéro.

A VENDRE.

Au Bureau des *Mélanges*, et chez MM. les libraires de la ville, le **CALENDRIER ECCLÉSIASTIQUE ET CIVIL pour l'année Bissextile 1844.**

NOUVEL ÉTABLISSEMENT DE RELIEUR.

LES SOUSSIGNÉS informent très-respectueusement leurs amis et le public en général qu'ils viennent d'ouvrir UNE BOUTIQUE DE RELIEUR, dans la rue Ste. Thérèse, vis-à-vis les imprimeries de MM. J. STARRK et Cie. et de LOUIS PERRAULT. Les ouvrages de toutes espèces appartenant à leur branche seront exécutés avec célérité et dans les derniers goûts aux prix les plus réduits.

CHAPELEAU et LAMOTHE.

Montréal, 10 novembre 1843.

EN VENTE A CEBUREAU,
PETIT MANUEL

DE
L'ARCHICONGRÉGATION

Du Très-Saint et Immaculé

CŒUR DE MARIE,

Etablie dans l'église cathédrale de Montréal, le 7 février 1841.

QUATRIÈME ÉDITION EN CANADA,

AVEC L'APPROBATION DE MGR. DE MONTRÉAL.

PETIT ABREGÉ DE GÉOGRAPHIE, D'HISTOIRE DU CANADA, suivi de quelques NOTIONS GRAMMATICALES pour faciliter aux enfants l'étude de la langue anglaise à l'usage des écoles du diocèse. 1ère. édition. Prix: 15 sols.

RÈGLEMENT DE LA CONGRÉGATION DES FILLES.

ETABLIE DANS PLUSIEURS PAROISSES DE CE DIOCÈSE.

RECUEIL DE LITANIES

A L'USAGE DES SŒURS DE CHARITÉ

UNE FEUILLE contenant l'énoncé des obligations, des indulgences et des privilèges attachés à la CONFRÉRIE DU SCAPULAIRE, suivie du Billet d'Admission.

DES CARTES DE TEMPÉRANCE TOTALE ET PARTIELLE.

ON trouve aussi constamment à ce Bureau, la collection des **MÉLANGES RELIGIEUX** reliés en 6 volumes.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. On s'abonne au Bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LEPROHON, libraires de cette ville.

Prix des annonces.—Six lignes et au dessous, 1re. insertion, 2s. 0d.
Chaque insertion subséquente, 7d.
Dix lignes et au-dessous, 1re. insertion, 3s. 0d.
Chaque insertion subséquente, 10d.
Au-dessus de dix lignes, 1re. insertion par ligne, 4d.
Chaque insertion subséquente, 1d.

PROPRIÉTÉ DE JANVIER VINET, PTER.
PUBLIÉ PAR J. B. DUPUY, PTER.
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET.